Dispositifs d'aides à l'installation et à l'investissement

Addearg - 6 bis rue des gardon, 30350 Maruéjols-les-gardon - 04 66 25 20 19 - addearg@wanadoo.fr

Version du 13 juillet 2023

Dispositif	Plancher	Plafond	Bénéficiaires	Délai de réalisation	Matériel éligible	Taux d'aide	Dépôt	Site de dépôt	Fréquences vote
DNA	4 500 €	12 500 €	Répondre à la définition de « nouvel agriculteur » figurant en annexe 5 o Justifier des compétences requises : o Être titulaire d'un diplôme agricole au minimum de niveau 4 (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) ; o être titulaire au moins d'un diplôme de niveau 3 agricole ou de niveau 4 quelle que soit la spécialité, ET justifier de 10 points au moins dans la grille de validation croisée diplôme/expérience présentée en annexe 2, au dépôt de la demande réservée aux candidats inéligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) au moment du dépôt de la demande, pour une ou plusieurs des raisons suivantes : • Avoir 40 ans et plus ; • OU avoir moins de 40 ans, et ne pas justifier des compétences requises définies dans les bénéficiaires éligibles de la DJA (diplômes et PPP) • OU avoir moins de 40 ans et un prévisionnel technico-économique qui prévoit l'atteinte du SMIC en 5ème ou en 6ème année (dans le cadre de la DJA le SMIC doit être atteint au plus tard en 4ème année) Avoir moins de 52 ans Si DJA après, DJA réduite à 90%. DNA sera déduite du montant DJA. SI CEFI, Dépôt DNA 2 mois avant la fin.			Zone plaine : base 4500€ Zone montagne: base 5500€ +1000€ pour cheffe +1000à2000 pour projet agroécologique +1000 à 3000€ pour valeur ajoutée + 1000€ patrimoine génétique 80% versé au début 20% versé aux respects des engagements	Diagnostic réalisé avec une structure labellisée	Plateforme europac	En commission tous les 2 à 3 mois
DJA	12 000 €	38 000 €	39 ans révolus Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans ; • Justifier de compétences requises : • Diplômes : - être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) OU - être titulaire au moins d'un diplôme de niveau 4 quelle que soit la spécialité, ET prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois années précédant le dépôt de la demande. Le caractère professionnalisant de cette activité professionnelle sera validé par l'atteinte d'un score de 10 points dans la grille de validation croisée diplôme/expérience figurant en annexe 5. • Et justifier d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé depuis moins de 36 mois. Dépôt d'un PE avec SMIC à 4ans			Plaine 12 000€ Défavorisée 17000€ Montagne 23000€ + 5000€ si hors cadre + 2000€ si cheffe + 1000 à 3000e agroécologie +1000à 3000e valeur ajoutée +1000à 2000 créateur d'emploi 80% CJA 20% après 4ans		Plateforme europac	En commission tous les 2 à 3 mois
Pass- Petits investissements	5 000 €	20 000 €	Agriculteurs d'Occitanie ATP Cotisant solidaires ayant déposé une demande d'aide complète DNA ou DJA. Ils devront avoir reçu notification de l'aide à l'installation et être installés en tant qu'ATP ou ATS au moment de la demande de paiement. Personnes non affiliées ayant déposé une demande d'aide complète DNA ou DJA. Ils devront avoir reçu notification de l'aide à l'installation et être installés en tant qu'ATP ou ATS au moment de la demande de paiement.	14 mois	Aménagement bâtiment d'élevage Equipements prod végétale Investissements transfo/ commercialisation à la ferme Performance énergétique Bien être et qualité de vie au travail	20% + 10% si DNA/ DJA depuis moins de 5 ans	Dépôt au fil de l'eau. Traité dans l'ordre d'arrivée	Mes aides en ligne	Tous les mois
Dispositif unique pour les investissements	20 000 €		Agriculteurs d'Occitanie ATP Cotisant solidaires et autres personnes ayant déposé une demande d'aide complète DNA ou DJA. Le versement de l'aide au titre du présent dispositif sera conditionné à l'affiliation MSA en qualité de cotisant solidaire, ATP ou ATS ET à la signature de la décision attributive de l'aide au titre de la DJA/DNA.		Investissements sécurisation production, qualité des produits, compétitivité exploitations Gestion quantitative de l'eau Transition énergétique Augmentation valeur ajoutée Transformation, conditionnement et commercialisation à la ferme....	25% base +10% si DJA/ DNA depuis moins de 5 ans +10% en montagne +10% AB ET 50% max SI liste agroéquipements cofinancée par Agence de l'eau 40% base +10% si DJA/ DNA depuis moins de 5 ans +10% en montagne +10% AB ET 60% max	Sélection selon grille Acomptes possibles	Euro-pac	En commission tous les 2 3 mois
Pass Rénovation des Vergers			Agriculteurs installés depuis moins de 5 ans ou touchés par la Sharka/ en cofinancement de l'aide France Agrimer!		coûts de préparation du terrain et de plantation achat des plants	20% + 5% pour les jeunes agriculteurs (France Agrimer) +10% (Aide région Occitanie)	Avant 31 / 07/ 2023 ou 15/09/2023 selon les espèces France Agrimer Une fois France Agrimer soldé, demande de paiement Région	France Agrimer	
Plantation de Cultures Émergentes	2 000 €		Agriculteur à titre principal ou secondaire - Cotisant solidaire en installation progressive ayant déposé une demande d'aide complète au titre de la DNA (dont Pass Installation Trésorerie) ou de la DJA	3 Ans	PPAM, châtaigneraies, asperge, pistachier, kaki, houblonnières Densité minimales Suivi technique Achat des plants et travaux de préparation	25% +10% nouvel exploitant +10% AB	Avance de 30% dès l'arrêté Solde achèvement		
Installation de Systèmes Agroforestiers Intraparcellaires	2 000 €		Agriculteur à titre principal ou secondaire - Cotisant solidaire en installation progressive ayant déposé une demande d'aide compl	3 ans	Densités minimales Contrat d'accompagnement structure agroforestière	40 ou 60% selon le taux de peuplement en fruitiers greffés	Avance de 30% dès l'arrêté Solde achèvement	Mes aides en ligne	